



## suppression d heure(de trajet)

Par **fireall**, le **02/10/2012** à **19:47**

je travaille dans une société de métallurgie qui rémunère les heures de trajet a 75 pour cent.durant quelques mois et suite a une baisse d'activité,je me présentais le matin au travail pour faire ma journée,lorsque 4 a 5 heures plus tard ma direction sous prétexte de baisse d 'activité m'enjoignais de retourner chez moi pour le reste de la journée,et ce durant tout le mois d'aout.maintenant que la situation c'est rétablie et que j'effectue de nouveau des journées complètes,ma direction récupère les heures ou elle ma renvoyés chez moi en me retirant toute mes heures de trajet que je suis amener a faire au fil des mois,pour me rendre sur mes chantiers,ce qui me fais une perte sèche de 28 h mensuel a 75 pour cent de rémunération.ma question est la suivante:mon patron a t il le droit de me retirer ces heures sachant que cette pratique ne fais aucunement parti du contrat de travail que j'ai signé il y a de ca 8 ans.je précise qu'aucune concertation na été prise avec le personnel pour mettre cette pratique en place,et que nous l'avons découverte suite a une baisse de notre salaire.dans l'attente d'une réponse de votre part.

Par **P.M.**, le **02/10/2012** à **19:56**

Bonjour,

Normalement le temps des trajets n'est pas rémunéré sauf lorsque vous êtes obligé de passer par l'entreprise avant de vous rendre sur les chantier ou lorsqu'ils dépasse celui habituel... Lorsqu'il y a une baisse d'activité cela correspond normalement à une situation de chômage partiel...

Il faudrait savoir s'il y a des Représentants du Personnel dans l'entreprise...

Par **fireall**, le **03/10/2012** à **06:27**

merci pour ta réponse....j'embauche effectivement a mon entreprise avant de me rendre sur les chantiers,afin de charger le materiel a poser,et oui nous avons des représentants du personnel qui malheureusement ne nous sont pas d'un grand secours.

Par **P.M.**, le **03/10/2012** à **08:59**

Bonjour,

Je vous propose [ce dossier...](#)

Par **fireall**, le **03/10/2012** à **18:54**

pour ce qui est du chômage partiel, j'ai bien informé mon patron que c'est ce qu'il aurait du mettre en place a cette période de baisse, sa seule réponse a été que cela aurais informé la concurrence et les bureaux d'archi avec lesquels il travail de la mauvaise santé de l'entreprise a cette période et que cela n'aurais pas été bon pour son image. résultat des courses dans les mois a venir il va continuer a nous retirer des heures de trajet de chantier.

Par **P.M.**, le **03/10/2012** à **21:17**

Je me demande bien comment la concurrence aurait pu être mise au courant de cela et il doit être tout autant visible lorsqu'il n'y a pas d'activité dans l'entreprise lorsque vous n'y êtes plus, en tout cas ce n'est pas à vous de subir les conséquences d'une telle décision de l'employeur...